

LPA-CGR AVOCATS

Des solutions patrimoniales
sur mesure et globales

Partenaire historique des personnes privées et des entreprises, LPA-CGR avocats se distingue par son approche globale. Martine Blanck-Dap et Virginie Martel reviennent sur la plus-value de ce conseil à 360° qui va au-delà du simple prisme fiscal.

En quoi votre approche transverse est-elle un atout ?

Martine Blanck-Dap : Notre expérience en droit patrimonial sur des dossiers mêlant les sujets fiscaux, civils, immobiliers ou corporate est essentielle pour proposer à notre clientèle privée, française et internationale, des solutions globales, construites sur mesure, leur permettant d'organiser et transmettre sereinement leur patrimoine privé et professionnel.

Virginie Martel : Qu'il s'agisse d'un développement à l'étranger, d'investissements, d'une succession internationale, d'une structuration de patrimoine... notre pluridisciplinarité garantit à nos clients un conseil à forte valeur ajoutée qui ne se limite pas qu'à l'approche fiscale.

Quelle est l'ambition de votre offre dédiée à votre clientèle privée ?

M. B.-D. : Nous préconisons des solutions qui soient efficaces tant fiscalement que juridiquement afin de structurer le patrimoine de nos clients en fonction de leur situation familiale, de leurs projets de développement, mais aussi en vue d'anticiper les problématiques qui pourraient se poser notamment lors du passage générationnel.

V. M. : Pour un patrimoine professionnel, cela implique également de vérifier qu'en termes de gouvernance et d'actionnariat, la transmission corresponde aux besoins de nos clients, tout en prévenant



Martine Blanck-Dap, avocate associée



Virginie Martel, avocate conseil

« Notre pluridisciplinarité garantit un conseil à forte valeur ajoutée tant en France qu'à l'international »

les situations susceptibles d'être contentieuses, mais aussi d'être en capacité d'intervenir dans des situations de crise. Notre expertise du contentieux est alors un atout.

Quelle est la nature de votre accompagnement auprès des dirigeants et des entreprises ?

M. B.-D. : Avec notre offre « PME/ETI : réussir sa transformation », nous sommes présents à toutes les étapes clés de l'entreprise depuis sa création, l'organisation de sa gouvernance, son développement, la gestion de situations pré contentieuses ou contentieuses jusqu'à sa transmission ou sa cession.

Qu'en est-il des problématiques internationales ?

M. B.-D. : Ce sont des sujets complexes techniquement qui exigent une approche d'orfèvre pour faire

cohabiter les différents systèmes de droit étranger, que ce soit en matière de règlements successoraux, de structuration d'acquisitions, d'investissements par des non-résidents ou encore de problématiques liées à des trusts.

V. M. : Côté mobilité internationale, notre offre dédiée nous permet d'encadrer notamment avec nos bureaux à l'étranger tous les aspects de la situation personnelle des expatriés français, cadres dirigeants et/ou des salariés.



LPA-CGR avocats
Tél. +33 (0)1 53 93 30 00
mblanckdap@lpalaw.com
vmartel@lpalaw.com
www.lpalaw.com